

第二十四条 特別料金

特別料金

1 この条約に規定する料金であつて第十九条の料金のほかに徴収するものは、「特別料金」という。その金額は、次の表に従つて定める。

料金の名称	金額	備考
(a) 締切時刻後の差出しの料金(次条1)	内国制度における料金と同額	
(b) 窓口通常取扱時間外の差出しの料金(次条2)	内国制度における料金と同額	
(c) 差出人の住所からの取集めの料金(次条3)	内国制度における料金と同額	
(d) 窓口通常取扱時間外の交付の料金(次条4)	内国制度における料金と同額	
(e) 留め置き料(次条5)	内国制度における料金と同額	
(f) 重量五〇〇グラムを超える小形包装物の受取人への配達の料金(次条6)	重量六〇センチメートル	住所配達の場合には、この料金を最高限三〇センチメートルを加えることができる。
(g) 保管料(第二十六条)	重量五〇〇グラムを超えるすべての通常郵便物(点字郵便物を除く。)について国内法令	

Article 24

Taxes spéciales

1. Les taxes prévues dans la Convention et qui sont perçues en plus des taxes d'affranchissement mentionnées à l'article 19 sont dénommées "taxes spéciales". Leur montant est fixé conformément aux indications du tableau ci-dessous :

Désignation de la taxe	Montant	Observations
1	2	3

a) taxe de dépôt en dernière limite d'heure (article 25, paragraphe 1)
b) taxe de dépôt en dehors des heures normales d'ouverture des guichets (article 25, paragraphe 2)

même taxe que dans le régime intérieur

c) taxe d'emplacement au domicile de l'expéditeur (article 25, paragraphe 3)

même taxe que dans le régime intérieur

d) taxe de retrait en dehors des heures normales d'ouverture des guichets (article 25, paragraphe 4)

même taxe que dans le régime intérieur

e) taxe de soirée restée (article 25, paragraphe 5)

même taxe que dans le régime intérieur

f) taxe de remise au destinataire d'un petit produit dépassant 500 g (article 25, paragraphe 6)

60 centimes au maximum

g) taxe de magasinage (article 26)

taxe perçue au taux fixé par la législation intérieure pour tout envoi de la sorte en vertu de l'article 1909 G, à l'exclusion des colis-postaux

h) taxe et frais d'affranchissement en franchise et d'affranchissement des envois ordinaires (article 20, paragraphes 1 et 2)

taxe adossée par multiplication du tarif du premier envoi de poids de la lettre adossée par le pays de destination par une fraction dont le numérateur est le poids de la lettre et le dénominateur, la même taxe adossée que le taux d'origine

i) taxe d'impôt (article 23, paragraphes 2, 3 et 6)

taxe fixée par la législation intérieure

1. L'affranchissement de distribution peut être en franchise, au lieu de la taxe unitaire, la taxe de traitement

taxe fixée au minimum au montant de l'affranchissement d'un lettre ordinaire de port simple et au maximum à 5 francs

Pour chaque taxe contenant les envois visés à l'article 19, paragraphe 8, les Administrations peuvent, au lieu de la taxe unitaire, une taxe de traitement, lorsque la remise par écrit entraîne des sujétions spéciales, une taxe complémentaire peut être perçue au titre de la taxe de traitement, lorsque la nature du régime intérieur, si la destination dépasse le régime de détail, la taxe du régime intérieur peut être perçue.

Cette taxe peut être supérieure de 30 centimes au maximum en cas de remise à domicile.

(h) 普通郵便物の料金
未納又は料金不足の
場合の料金（第二十
条1及び2）

により定める料金率に
よる額

配達国が採用してい
る第一重量段階の書状
の料金を分子とし、差
出国が採用している当
該段階の書状の料金を
分母とする分数を額
額に乗じて算出した額
に最高限一フランの取
扱料金又は国内法令に
より定める料金を加え
た額

(i) 別配達料（第三十
一条2、3及び6）

第一重量段階の普通
書状の料金を最低
限度とし、五フランを
最高限度とする額

(j) 取戻料又はあて名
変更料（第二十二
条）

最高限四フラン

配達郵政庁は、希望す
る場合には、上記の取扱
料金のみを徴収すること
ができる。

郵政庁は、第十九条8
の規定に該当する郵便物
を包有する各郵袋につい
ては、個別料金に代え
て、個別料金の五倍の額
を超えない一括料金を徴
収する。別配達が特別の
負担を与える場合には、
国内制度の同種の郵便物
に関する規定に従つて補
充料金を徴収することが
できる。受取人が別配達
を請求する場合には、内
国制度における料金を徴
収することができる。

j) taxe de demande de retrait ou de modification d'adresse (article 33, paragraphe 2)	4 francs au maximum
k) taxe de demande de réexpédition (article 34, paragraphe 3)	même taxe que dans le régime intérieur
l) taxe de réexpédition ou de envoi (articles 34, paragraphe 4 et article 35, paragraphe 8)	8 francs au maximum
m) taxe de présentation à la douane (article 38)	8 francs au maximum
n) taxe de retour pour la demande d'envoi / taxe de saisi et de droits (articles 40, paragraphes 3, 4 et 5)	1° taxe de 3 francs au maximum, payable par l'Administration d'origine 2° taxe additionnelle de 4 francs au maximum sur demande formulée par l'Administration d'origine
o) taxe de réclamation (article 42, paragraphe 4)	7 francs au maximum
p) taxe de recommandation (articles 44, paragraphes 1, 2 et 3) et article 47, paragraphe 1, (article 47, paragraphe 2)	4 francs au maximum
q) taxe de réassurance (article 47, paragraphe 1, article 47)	au maximum 1 franc par 200 francs ou fraction de 200 francs déclarés, ou l'équivalent dans le pays de destination, même dans le pays qui se charge des risques pourvu l'envoi d'un cas de force majeure
r) taxe pour retard, de force majeure (article 44, paragraphe 3)	40 centimes au maximum pour chaque envoi recommandé
s) taxe d'avis de réception (article 48, paragraphe 1)	3 francs au maximum
t) taxe de remise en main propre (article 49, paragraphe 1)	50 centimes au maximum

2 Les Pays-membres qui appliquent dans leur service intérieur des taxes supérieures à celles qui sont indiquées au paragraphe 1 sont autorisés à appliquer ces mêmes taxes dans le service international.

(k) 転送請求料(第三十四条3)	内国制度における料金と同額	
(l) 転送料又は返送料(第三十四条4及び第三十五条8)	内国制度における料金と同額	郵政庁は、第十九条8の規定に該当する郵便物を包有する各郵袋については、個別料金に代えて、最高限一〇フランの一括料金を徴収する。
(m) 通関料(第三十八条)	最高限八フラン	
(n) 課金別納郵便物の配達について徴収する料金(第四十条3から5まで)	一 差出郵政庁が徴収する料金として最高限三フラン 二 差出しの後に行われた請求につき差出郵政庁が徴収する追加料金として最高限四フラン 三 名あて郵政庁のため徴収する手数料として最高限三フラン	
(o) 取調料(第四十二条4)	最高限二フラン	
(p) 書留料(第四十四条1(b)及び2並びに第四十七条1(b)及び2)	最高限四フラン	一 郵政庁は、第十九条8の規定に該当する郵便物を包有する各郵袋については、個別料金に代えて、個別料金の

(g) 価格表記料 (第四十七条1(c))	<p>名あて国のいかんを問わず、表記金額二〇〇フランごと及びその端数につき最高限一フラン又は表記金額の各段階ごとに各段階の金額の二分の一パーセントに相当する額(不可抗力による危険を負担する国においても、同額の料金を適用する。)</p>	<p>五倍の額を超えない一括料金を徴収する。 一 郵政庁は、個別料金又は一括料金のほかに、書留郵便物及び価格表記書状のためにとつた特別の安全措置につき、自国の法令により定める特別の料金を差出人又は受取人から徴収することができる。</p>
(r) 不可抗力危険負担料 (第四十四条3)	<p>各書留郵便物について最高限四〇センチ</p>	
(s) 受取通知料 (第四十八条1)	<p>最高限三フラン</p>	
(t) 受取人本人への手交の料金 (第四十九条)	<p>最高限五〇センチ</p>	

条し

2 1の表に掲げる金額を超える額の料金を内国業務において適用する加盟国は、国際業務においても当該料金を適用することができる。

第二十五条

締切時刻後の差出しの料金、窓口通常取扱時間外の差出しの料金、差出人の住所からの取集めの料金、窓口通常取扱時間外の交付の料金、留め置き料及び小形包装物の配達料

1 郵政庁は、締切時刻後にその差立業務に差し出される郵便物については、自国の法令の定めるところにより差出人から追加料金を徴収することができる。

2 郵政庁は、窓口通常取扱時間外に窓口へ差し出される郵便物については、自国の法令の定めるところにより差出人から追加料金を徴収することができる。

3 郵政庁は、差出人の住所から取り集める郵便物については、自国の法令の定めるところにより差出人から追加料金を徴収することができる。

4 郵政庁は、窓口通常取扱時間外に窓口において交付する郵便物については、自国の法令の定めるところにより受取人から追加料金を徴収することができる。

5 名あて国の郵政庁は、留め置き郵便物に対しては、内国制度の同種の郵便物について自国の法令により定める特別料金の

Article 25

Taxe de dépôt en dernière limite d'heure. Taxe de dépôt en dehors des heures normales d'ouverture des guichets. Taxe d'enlèvement au domicile de l'expéditeur. Taxe de retrait en dehors des heures normales d'ouverture des guichets. Taxe de poste restante. Taxe de remise des petits paquets.

1. Les Administrations sont autorisées à percevoir sur l'expéditeur une taxe additionnelle, selon leur législation, pour les envois remis à leurs services d'expédition en dernière limite d'heure.
2. Les Administrations sont autorisées à percevoir sur l'expéditeur une taxe additionnelle, selon leur législation, pour les envois déposés au guichet en dehors des heures normales d'ouverture.
3. Les Administrations sont autorisées à percevoir sur l'expéditeur une taxe additionnelle, selon leur législation, pour les envois enlevés à domicile par les soins de leurs services.
4. Les Administrations sont autorisées à percevoir sur le destinataire une taxe additionnelle, selon leur législation, pour les envois retirés au guichet en dehors des heures normales d'ouverture.
5. Les envois adressés poste restante peuvent être frappés par les Administrations des pays de destination de la taxe spéciale qui est éventuellement prévue pour leur législation pour les envois de même nature du régime interne.
6. Les Administrations des pays de destination sont autorisées à percevoir, pour chaque petit paquet dépassant le poids de 500 grammes remis au destinataire, la taxe spéciale prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre f).

締切時刻の差出しの料金、窓口通常取扱時間外の差出しの料金、差出人の住所からの取集めの料金、窓口通常取扱時間外に窓口へ差し出される郵便物については、自国の法令の定めるところにより差出人から追加料金を徴収することができる。

留め置き料及び小形包装物の配達料

を課することができる。
 6 名あて国の郵政庁は、受取人に配達する重量五百グラムを超える小形包装物については、前条1の表(f)の特別料金を徴収することができる。

第二十六条 保管料

名あて郵政庁は、重量五百グラムを超える通常郵便物であつて受取人が無料で引き取ることのできる期間内に引き取らなかつたものについては、自国の法令の定めるところにより保管料を徴収することができる。保管料は、点字郵便物については、徴収しない。

第二十七条 料金の納付

- 1 第十八条に規定する郵便物（第十五条から第十七条までの規定に該当する郵便物を除く。）については、原則として、差出人が料金を完全に前納しなければならない。
- 2 差出国の郵政庁は、料金未納又は料金不足の通常郵便物を差出人が料金を完全に納付するように差出人に還付する権能を有する。
- 3 差出郵政庁は、また、差出人に代わり料金未納の通常郵便物の料金を納付し又は料金不足の通常郵便物の料金を完全に納付した後、未納又は不足の金額を差出人から徴収することができる。
- 4 差出郵政庁が2及び3の権能を行使しない場合又は差出人

Article 26
Taxe de magasinage

L'administration de destination est autorisée à percevoir, selon sa législation, une taxe de magasinage pour tout envoi de la poste aux lettres dépassant le poids de 500 grammes dont le destinataire n'a pas pris livraison dans le délai pendant lequel l'envoi est tenu sans frais à sa disposition. Cette taxe ne s'applique pas aux télégrammes.

Article 27
Affranchissement

1. En règle générale, les envois désignés à l'article 18, à l'exception de ceux qui sont indiqués aux articles 15, 17, doivent être complètement affranchis par l'expéditeur.
2. L'administration du pays d'origine a la faculté de rendre les envois de la poste aux lettres non ou insuffisamment affranchis aux expéditeurs pour que ceux-ci en complètent eux-mêmes l'affranchissement.
3. L'administration d'origine peut aussi se charger d'affranchir les envois de la poste aux lettres non affranchis ou de compléter l'affranchissement des envois insuffisamment affranchis et d'encaisser le montant manquant auprès de l'expéditeur.
4. Si l'administration du pays d'origine n'applique aucune des facultés prévues aux paragraphes 2 et 3 ou si l'expéditeur ne peut pas être complété par l'expéditeur, les lettres et les cartes postales non ou insuffisamment affranchies peuvent aussi être admissibles.
5. Sont considérés comme dûment affranchis les envois régulièrement affranchis pour leur premier parcours et dont le complément de taxe a été acquitté avant leur réexpédition.

に料金を完全に納付させることができない場合のいずれの場合においても、料金未納又は料金不足の書状及び郵便葉書は、名あて国に送達する。書状及び郵便葉書以外の郵便物であつて料金未納又は料金不足のものも、送達することができる。

5 最初の運送につき正規に料金が納付され、かつ、補充料金が転送前に納付された郵便物は、正当に料金が納付されたものとみなす。

第二十八条 料金納付の方法

- 1 料金の納付は、次のいずれかによつて行う。
 - (a) 差出国において効力を有する郵便切手であつて郵便物に印刷され又ははり付けられたもの
 - (b) 公に採用されかつ郵政庁の直接の監督の下に使用される料金計器による印影
 - (c) 印刷機その他の押印機器による印影（差出郵政庁の規則がそのような押印制度を認める場合に限る。）
 - (d) 新聞紙及び定期刊行物の予約に関する約定に基づいて発送される新聞紙及びその包装物並びに定期刊行物については、「Abonnement-poste」の記載の次に示される料金が納付されている旨の表示、例えば「Taxe perçue」又は「T.P.」の表示（これらの記載及び表示は、(c)の押印機器により行わなければならない。）
- 2 同一名あて地の同一受取人にあつた印刷物であつて特別の郵袋に納められたものの料金の納付は、1(a)から(d)までのいずれかによつて行うものとし、料金の総額は、郵袋の名あて

Article 28 Modalités d'affranchissement

1. L'affranchissement est opéré au moyen de l'une quelconque des modalités suivantes:
 - a) timbres poste imprimés ou collés sur les envois et valides dans le pays d'origine;
 - b) imprimés de machines à affranchir, officiellement adoptés et fonctionnant sous le contrôle immédiat de l'Administration postale;
 - c) imprimés à la presse d'imprimerie ou autres procédés d'impression ou de tirage lorsqu'un tel système est autorisé par la réglementation de l'Administration d'origine;
 - d) indication "Abonnement-poste" suivie d'une mention indiquant que l'affranchissement a été payé, par exemple "Taxe perçue" ("T.P.") pour les journaux ou paquets de journaux et écrits périodiques, à condition que ces indications et mentions soient suivies l'un des procédés indiqués à la lettre c).
2. L'affranchissement des imprimés à l'adresse du même destinataire et pour le même destinataire inscrits dans un sac spécial est opéré par l'un des moyens visés au paragraphe 1 et représenté pour le montant total sur l'étiquette adhésive du sac.

船舶内に
おける通
常郵便物
の料金の
納付

料金未納
又は料金
不足の場
合の料金

票札上に表示する。

第二十九条 船舶内における通常郵便物の料金の納付

- 1 航海の始点若しくは終点又は寄港地に停泊中の船舶内で差し出される通常郵便物については、停泊国の郵便切手で当該停泊国の料金率に従つて料金を納付する。
- 2 公海上の船舶内で差し出される通常郵便物については、関係郵政庁の間の特別の合意がない限り、当該船舶の所屬している国又は当該船舶を維持している国の郵便切手でこれらの国の料金率に従つて料金を納付することができる。この方法によつて料金が納付された郵便物は、船舶の寄港地への到着の後でできる限り速やかに当該寄港地の郵便局に引き渡さなければならぬ。

第三十条 料金未納又は料金不足の場合の料金

- 1 差出郵政庁は、料金未納又は料金不足の場合において、差出人に代わつて料金未納の通常郵便物の料金を納付し又は料金不足の通常郵便物の料金を完全に納付した後未納又は不足の金額を差出人から徴収するときは、第二十四条上の表(h)に規定する取扱料金を差出人から併せて徴収することができる。

- 2 1の規定による差出人に代わる料金の納付がされなかつた場合には、料金未納又は料金不足の郵便物につき、受取人から、又はこれらの郵便物が返送されたときは差出人から、第

Article 29

- Affranchissement des envois de la poste aux lettres à bord des navires
1. Les envois déposés à bord d'un navire pendant le stationnement aux deux points extrêmes du parcours ou dans l'une des escales intermédiaires doivent être affranchis au moyen de timbres-poste et d'après le tarif du pays dans les eaux duquel se trouve le navire.
 2. Si le dépôt à bord a lieu en pleine mer, les envois peuvent être affranchis, sauf entente spéciale entre les administrations concernées, au moyen de timbres-poste et d'après le tarif du pays auquel appartient ou dont dépend le dit navire. Les envois non affranchis dans ces conditions doivent être remis au bureau de poste de l'échelle aussitôt que possible après l'arrivée du navire.

Article 30

Taxe en cas d'absence ou d'insuffisance d'affranchissement

1. En cas d'absence ou d'insuffisance d'affranchissement, l'Administration d'origine qui se charge d'affranchir les envois de la poste aux lettres non affranchis ou de compléter l'affranchissement des envois insuffisamment affranchis et d'encaisser le montant manquant auprès de l'expéditeur est autorisée à percevoir, sur l'expéditeur, aussi la taxe de traitement prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre h).
2. Dans le cas où le paragraphe 1 n'est pas appliqué, les envois non ou insuffisamment affranchis sont passibles, à la charge du destinataire, ou de l'expéditeur lorsqu'il s'agit d'envois renvoyés, de la taxe spéciale prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre h).
3. Les envois recommandés et les lettres avec valeur déclarée sont considérés à l'arrivée comme dûment affranchis.

- 二十四条1の表(h)の特別料金を徴収する。
- 3 書留郵便物及び価格表記書状は、到着したときは、正当に料金が納付されたものとみなす。

第三十一条 国際返信切手券

- 1 郵政庁は、国際事務局の発行する国際返信切手券を売りさばく権能及び自国の法令に従つてその売りさばきを制限する権能を有する。
- 2 国際返信切手券の価額は、一フラン五十サンチームとし、郵政庁が設定する売りさばき価格は、これを下ることができない。
- 3 国際返信切手券は、各加盟国において、外国にあてて平面的によつて発送する普通書状の最低料金を表示する一枚又は二枚以上の郵便切手と引き換えることができる。引換国の郵政庁の規則が認める場合には、国際返信切手券は、切手付書簡類とも引き換えることができる。十分な枚数の国際返信切手券が提出された場合には、郵政庁は、航空増料金のある郵便物として航空路によつて発送する普通書状の最低料金の納付に必要な郵便切手を提供する。
- 4 郵政庁は、また、国際返信切手券とその引換えによつて料金を納付する郵便物とを同時に差し出すことを要求する権能を有する。

第三十二条 別配達郵便物

Article 31
Coupons réponse internationaux

1. Les Administrations postales ont la faculté de déliter des coupons-réponse internationaux émis par le Bureau international et d'en limiter la vente conformément à leur législation intérieure.
2. La valeur du coupon-réponse est de 1,50 franc et le prix de vente fixé par les Administrations intéressées ne peut être inférieur à cette valeur.
3. Les coupons-réponse sont échangeables dans tout Pays-membre contre un ou plusieurs timbres-poste représentant l'affranchissement minimal d'une lettre ordinaire expédiée à l'étranger par voie de surface. Si les règlements de l'Administration du Pays d'échange le permettent, les coupons-réponse sont également échangeables contre des entiers postaux. Sur présentation d'un nombre suffisant de coupons-réponse, les Administrations doivent fournir les timbres-poste nécessaires à l'affranchissement minimal d'une lettre ordinaire à expédier par voie aérienne comme envoi surtaxé.
4. L'Administration d'un Pays-membre peut, en outre, se réserver la faculté d'exiger le dépôt simultané des coupons-réponse et des envois à affranchir en échange de ces coupons-réponse.

- 1 通常郵便物は、郵政庁が別配達の業務を行っている国においては、差出人の請求に応じ、配達局に到着した後でできる限り速やかに特別の配達人が配達する。もつとも、価格表記書状については、名あて郵政庁は、自己の規則により定める場合には、郵便物自体に代えて到着通知書を別配達によつて配達する権能を有する。
- 2 1の郵便物は、「別配達郵便物」といひ、これに対しては、普通料金のほかに第二十四条1の表(i)の特別料金を課する。この特別料金は、完全に前納しなければならない。
- 3 別配達が受取人の住所の位置又は名あて局への到着の日及び時刻との関係上名あて郵政庁に対して特別の負担を与える場合には、郵便物の配達及び補充料金の徴収は、内国制度の同種の郵便物に関する規定により規律する。
- 4 前納しなければならない料金の全額が完全に納付されていない別配達郵便物は、差出局が別配達として取り扱つたものでない限り、普通の方法により配達するものとし、差出局が別配達として取り扱つたものである場合には、これに対し第三十条の規定に基づいて料金を課する。
- 5 郵政庁は、別配達の試みを一回にのみと定めることができる。この試みが目的を達しなかつた場合には、当該郵便物は、普通の郵便物として取り扱うことができる。
- 6 受取人は、名あて郵政庁の規則が認める場合には、自己あての郵便物を到着の後直ちに別配達によつて配達することを配達局に請求することができる。この場合において、名あて郵政庁は、内国業務において適用する料金を配達の際に徴収することができる。

1 Dans les pays dont les Administrations se chargent de ce service, les envois de la poste aux lettres sont, à la demande des expéditeurs, distribués par porteur spécial aussitôt que possible après leur arrivée au bureau de distribution; toutefois, en ce qui concerne les lettres avec valeur déclarée, l'Administration de destination a le droit, lorsque sa réglementation le prévoit, de faire remettre par experts d'arrivée de l'envoi et non l'envoi lui-même.

2 Ces envois, qualifiés "experts", sont soumis, en sus de la taxe d'affranchissement, à la taxe spéciale prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre i). Cette taxe doit être acquittée complètement à l'avance.

3 Lorsque la remise par experts envoie pour l'Administration de destination des suppléments spéciaux, en ce qui concerne soit la situation du domicile du destinataire, soit le jour ou l'heure d'arrivée au bureau de destination, la remise de l'envoi et la perception éventuelle d'une taxe complémentaire sont réglées par les dispositions relatives aux envois de même nature du régime intérieur.

4 Les envois experts non complètement affranchis pour le montant total des taxes payables à l'étranger sont distribués par les moyens ordinaires, à moins qu'ils n'aient été traités comme experts par le bureau d'origine. Dans ce dernier cas, les envois sont taxés d'après l'article 30.

5 Il est possible aux administrations de s'en tenir à un seul essai de remise par experts. Si cet essai est infructueux, l'envoi peut être traité comme un envoi ordinaire.

6 Si la réglementation de l'Administration de destination le permet, les destinataires peuvent demander au bureau de distribution que les envois qui leur sont destinés soient distribués par experts dès leur arrivée. Dans ce cas, l'Administration de destination est autorisée à percevoir, au moment de la distribution, la taxe applicable dans son service intérieur.

第三十三条 取戻し及び差出人の請求によるあて名の変更又は訂正

取戻し及び差出人の請求によるあて名の変更又は訂正

- 1 通常郵便物の差出人は、次の場合に限り、郵便物を取り戻し、又はそのあて名を変更することができる。
 - (a) 郵便物が受取人に配達されていない場合
 - (b) 郵便物が第三十六条の規定に抵触することを理由として権限のある当局によつて没収され又は棄却されていない場合
- 合 郵便物が名あて国の法令に基づいて差し押さえられていない場合
- 2 取戻請求又はあて名変更請求は、差出人の費用負担で郵便又は電信によつて送達する。差出人は、各請求につき、第二十四条1の表(j)の特別料金を納付するものとし、請求が電信によつて送達される場合には、更に、電報料を納付する。郵便物が差出国にある間は、取戻請求又はあて名の変更若しくは訂正の請求は、差出国の法令の定めるところにより処理する。
- 3 各郵政庁は、自国の法令が認める場合には、他の郵政庁の業務に差し出された通常郵便物に関する取戻請求又はあて名変更請求を受理する。
- 4 差出人は、取戻請求又はあて名変更請求について名あて国のとつた措置につき電信によつて通知を受けることを希望する場合には、電報料を納付する。電報が利用される場合には、電報料は、十五語分として計算する返信料前払電報の料金と

Article 33

Retrait, Modification ou correction d'adresse à la demande de l'expéditeur

- 1. L'expéditeur d'un envoi de la poste aux lettres peut le faire retirer du service ou en faire modifier l'adresse tant que cet envoi :
 - a) n'a pas été livré au destinataire,
 - b) n'a pas été confié ou dérivé par l'autorité compétente pour infraction à l'article 36.
- 2. La demande à formuler à cet effet est transmise, par voie postale ou télégraphique, aux frais de l'expéditeur qui doit payer, pour chaque demande, la taxe spéciale prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre j). Si la demande doit être transmise par voie télégraphique, l'expéditeur doit payer en outre la taxe télégramme correspondante. Si l'envoi se trouve encore dans le pays d'origine, la demande de retrait, de modification ou de correction d'adresse est traitée selon la législation de ce pays.
- 3. Chaque Administration est tenue d'accepter les demandes de retrait ou de modification d'adresse concernant tout envoi de la poste aux lettres déposé dans les services des autres Administrations, si sa législation le permet.
- 4. Si l'expéditeur désire être informé par voie télégraphique des dispositions prises par le bureau de destination à la suite de sa demande de retrait ou de modification d'adresse, il doit payer, à cet effet, la taxe télégraphique relative. En cas d'utilisation de télégrammes, la taxe télégraphique est celle d'un télégramme avec réponse payée, calculée sur la base de 15 mots. Lorsqu'il est fait usage du télégramme, la taxe télégramme perçue sur l'expéditeur s'élève, en principe, au même montant que celui perçu pour transmettre la demande par télégramme.
- 5. Pour chaque demande de retrait ou de modification d'adresse concernant plusieurs envois remis simultanément au même bureau par le même expéditeur à l'adresse du même destinataire, il n'est perçu qu'une seule des taxes prévues au paragraphe 2.
- 6. Une simple correction d'adresse (sans modification du nom ou de la qualité du destinataire) peut être demandée directement par l'expéditeur au bureau de destination, c'est-à-dire sans l'accomplissement des formalités et sans le paiement de la taxe spéciale prévue au paragraphe 2.
- 7. Le renvoi à l'origine d'un envoi à la suite d'une demande de retrait à lieu par voie aérienne lorsque l'expéditeur s'engage à payer la surtaxe aérienne correspondante. Lorsqu'un envoi est réexpédié par voie aérienne à la suite d'une demande de modification d'adresse, la surtaxe aérienne correspondante au nouveau parcours est perçue sur le destinataire et reste acquise à l'Administration distributrice.

する。テレックスが利用される場合には、差出人から徴収する電報料は、原則として、当該請求をテレックスによつて送達するために徴収する電報料の額と同額とする。

5 同一差出人から同一受取人にあつて同一郵便局に同時に差し出された二個以上の郵便物に関する各取戻請求又は各あて名変更請求については、2の規定による料金は、一個分のみを徴収する。

6 受取人の氏名又は身分の変更を伴わない単なるあて名の訂正は、差出人が、名あて局に対して直接、すなわちあて名変更請求のための手続の履行及び2の特別料金の納付をすることなく、請求することができる。

7 取戻請求に基づく郵便物の差出元への返送は、差出人が航空増料金を納付することを約束する場合には、航空路によつて行ふ。あて名変更請求に基づいて郵便物が航空路によつて転送される場合には、新たな航空運送路に係る航空増料金を受取人から徴収し、配達郵政庁がこれを取得する。

第三十四条 転送

1 受取人がその住所を変更した場合には、通常郵便物は、差出人により名あて国において通用する言語によつて転送禁止の記載が名あて面にされていらない限り、内国業務において定める条件により直ちに受取人に転送する。ただし、一国から他国への転送は、郵便物が転送のための新たな運送に必要となる条件を満たしている場合に限つて行ふ。航空路による転送については、第七十六条2から5まで及びこの条約の施

Article 34 Réexpédition

1. En cas de changement d'adresse du destinataire, les envois de la poste aux lettres (ou sont réexpédiés immédiatement aux conditions prescrites dans le service intérieur, à moins que l'expéditeur n'en ait interdit la réexpédition par une annotation portée sur la suscription en une langue connue dans le pays de destination. Toutefois, la réexpédition d'un pays sur un autre n'a lieu que si les envois satisfont aux conditions requises pour le nouveau transport. En cas de réexpédition par la voie aérienne, il est fait application des articles 76, paragraphes 2 à 5, de la Convention et 195 du Règlement.

2. Chaque Administration a la faculté de fixer un délai de réexpédition conforme à celui qui est en vigueur dans son service intérieur.

3. Les Administrations qui perçoivent une taxe pour les demandes de réexpédition dans leur service intérieur sont autorisées à percevoir cette même taxe dans le service international.

4. Le réexpéditeur d'envois de la poste aux lettres de pays à pays ne donne lieu à la perception d'aucun supplément de taxe. Toutefois, les envois de la poste aux lettres de pays à pays qui sont réexpédiés dans le service intérieur, sont autorisés à percevoir cette même taxe pour le motif de la poste aux lettres du régime international réexpédié dans leur propre service.

行規則第九十五条の規定を適用する。

2 各郵政庁は、転送を行う期間を内国業務における転送を行う期間と一致するように定める権能を有する。

3 内国業務において転送請求料を徴収する郵政庁は、国際業務においてもこれと同額の料金を徴収することができる。

4 通常郵便物の一国から他国への転送については、この条約の施行規則の定めるところにより徴収する料金を除くほか、追加料金を徴収しない。もつとも、内国業務において転送料を徴収する郵政庁は、自己の業務内で転送される国際業務の通常郵便物についても、これと同額の料金を徴収することができる。

5 転送される通常郵便物は、差立て若しくは到着の際に課され又は最初の運送の後に転送のため途中で課された料金の納付と引換えに、受取人に配達するものとし、転送を行った国が徴収を免除しない関税その他の特別の費用は、当該転送を行った国に償還する。

6 留め置き料、通関料、保管料、手数料、別配達の補充料金及び小形包装物の受取人への配達の料金は、他国への転送の場合には、徴収を免除する。

第三十五条 配達不能の郵便物の差出国又は差出人への返送

1 何らかの理由により受取人に配達することのできなかつた郵便物は、配達不能の郵便物として取り扱ふ。

2 配達不能の郵便物は、直ちに差出国に返送する。

5. Les envois de la poste aux lettres qui sont réexpédiés sont remis aux destinataires contre paiement des taxes dont ils ont été grevés au départ, à l'arrivée ou en cours de route par suite de réexpédition au-delà du premier parcours, sans préjudice du remboursement des droits de douane ou autres frais spéciaux dont le pays de destination n'accorde pas l'annulation.

6. En cas de réexpédition sur un autre pays, la taxe de poste assise, la taxe de présentation à la douane, la taxe de manutention, la taxe de commission, la taxe complémentaire d'expédition et la taxe de remise aux destinataires des petits paquets sont annulées.

Article 35

Envois non distribués. Retours au pays d'origine ou à l'expéditeur

1. Sont considérés comme envois non distribués ceux qui n'ont pu être remis au destinataire pour une cause quelconque.

2. Les envois non distribués doivent être envoyés immédiatement au pays d'origine.

- 3 受取人のために保管される郵便物又は留め置き郵便物の保管期間は、名あて郵政庁の規則により定める。ただし、保管期間は、名あて郵政庁が最長二箇月まで延長することを必要と認める特別の場合を除くほか、原則として、一箇月を超えることができない。差出人が名あて国において通用する言語による名あて面上の記載により請求した場合には、差出国への返送は、一層短い期間内に行う。
- 4 内国制度の郵便物であつて配達不能のものは、当該郵便物が再発送のための新たな運送について必要な条件を満たしている場合に限り、差出人に還付するため、国外に再発送する。
- 5 差出人の住所氏名の記載のない郵便葉書は、返送しない。ただし、書留郵便葉書は、必ず返送する。
- 6 配達不能の印刷物の差出元への返送は、差出人が名あて国において通用する言語による郵便物面上の記載により返送を請求した場合を除くほか、義務的ではない。書留印刷物及び書籍は、必ず返送する。
- 7 航空路による差出国への返送については、第七十七条及びこの条約の施行規則第百九十五条の規定を適用する。
- 8 差出国に返送された配達不能の通常郵便物は、前条5に定める条件と同一の条件で差出人に還付する。当該通常郵便物については、この条約の施行規則の定めるところにより徴収する料金を除くほか、追加料金を徴収しない。もつとも、内国業務において返送料を徴収する郵政庁は、自国に返送される国際業務の通常郵便物についても、これと同額の料金を徴収することができる。

3. Le délai de garde des envois tenus en instance à la disposition des destinataires ou adressés poste restant est fixé par la réglementation de l'Administration de destination. Toutefois, ce délai ne peut, en règle générale, dépasser un mois, sauf dans des cas particuliers où l'Administration de destination juge nécessaire de le prolonger jusqu'à deux mois au maximum. Le renvoi au pays d'origine doit avoir lieu dans un délai plus court si l'expéditeur l'a demandé par une annotation portée sur la suscription en une langue connue dans le pays de destination.
4. Les envois du régime intérieur non distribuables ne sont réexpédiés à l'étranger, en vue de leur restitution aux expéditeurs, que s'ils satisfont aux conditions requises pour le nouveau transport.
5. Les cartes postales qui ne portent pas l'adresse de l'expéditeur ne sont pas renvoyées. Toutefois, les cartes postales recommandées doivent toujours être renvoyées.
6. Le renvoi à l'origine des imprimés non distribuables n'est pas obligatoire, sauf si l'expéditeur en a demandé le retour par une annotation portée sur l'envoi en une langue connue dans le pays de destination. Les imprimés recommandés et les livres doivent toujours être renvoyés.
7. En cas de renvoi au pays d'origine par voie aérienne, il est fait application des articles 77 de la Convention et 195 du Règlement.
8. Les envois de la poste aux lettres non distribuables renvoyés au pays d'origine sont remis aux expéditeurs aux conditions fixées à l'article 36, par alinéa 5. Ce Règlement, l'Administration qui perçoit un supplément de taxe, sauf les exceptions prévues au Règlement. Toutefois, les Administrations qui perçoivent une taxe de renvoi dans leur service intérieur sont autorisées à percevoir cette même taxe pour les envois de la poste aux lettres du régime international qui leur sont renvoyés.

第三十六条 禁制

禁制

- 1 その包装のために取扱者に危害を及ぼし又は他の郵便物若しくは郵便設備を汚染し若しくは損傷するおそれのある通常郵便物は、差出しを認められない。郵便物の封をするために使用する止め金は、鋭利なものであつてはならず、また、郵便業務の実施を妨げるものであつてはならない。
- 2 封かんした封筒に入れた書留書状及び価格表記書状以外の郵便物は、硬貨、銀行券、紙幣、各種の持参人私有価値証券、旅行小切手、加工した又は加工していない、白金、金又は銀、珠玉、宝石その他の貴重品を包有することができない。
- 3 印刷物、点字郵便物及び小形包装物は、例外的にこの条約の施行規則に定める場合を除くほか、
 - (a) 現実的かつ対人的な通信の性質を有する記載をしてはならず、また、そのような性質を有する書類を包有してはならない。
 - (b) 消印した若しくは消印していない郵便切手若しくは料金納付用証券又は証券を包有してはならない。
- 4 次の物品は、通常郵便物に入れてはならない。
 - (a) その性質上、1に規定する危害又は汚染若しくは損傷を与えるおそれのある物品
 - (b) 麻薬及び向精神剤
 次に掲げるものを除く生きた動物。ただし、価格表記書状には、次に掲げるものも入れることができる。
 - みつばち、水ひる及び蚕

Article 36

Interdictions

1. Ne sont pas admis les envois de la poste aux lettres ou, par leur emballage, peuvent présenter du danger pour les agents, s'ils, ou déforment les autres envois ou l'équipement postal. Les agents métalliques ayant à dire les envois ne doivent pas être touchés; elles ne doivent pas non plus entrer l'exécution du service postal.
2. Les envois autres que les lettres recommandées sous enveloppe cloquée et les lettres avec valeur déclarée ne peuvent contenir des pièces de monnaie, des billets de banque, des billets de monnaie ou des valeurs quelconques autres que, des chèques de voyage, du diamant, de l'or, du platine, du papier, des manuscrits ou non, des brevets, des bijoux et autres objets précieux.
3. Sauf les exceptions prévues au Règlement, les imprimés, les télégrammes et les parts dequats actuelle et personnelle, ne peuvent, lorsqu'ils sont en port, aucune formule d'affranchissement, oblitérés ou non, ni aucun papier représentant d'une valeur.
4. L'impression dans les envois de la poste aux lettres des objets vus ci-dessous est interdite:
 - a) les objets qui, par leur nature, peuvent présenter les dangers ou provoquer les détériorations vus au paragraphe 1;
 - b) les objets qui, par leur nature, peuvent présenter les dangers ou provoquer les détériorations vus au paragraphe 1, les objets qui, par leur nature, peuvent présenter les dangers ou provoquer les détériorations vus au paragraphe 1.
5. Les envois qui contiennent les objets mentionnés au paragraphe 4, lettres bi- (di) et tri- (tri) ne sont en aucun cas ni admissibles à destination, ni livrés aux destinataires, ni renvoyés à l'origine. L'Administration de destination peut livrer au destinataire la partie du contenu qui ne tombe pas sous le coup d'une interdiction.
6. Toutefois, les envois qui contiennent les objets vus au paragraphe 4, lettres bi- (di) et tri- (tri) ne sont en aucun cas ni admissibles à destination, ni livrés aux destinataires, ni renvoyés à l'origine. L'Administration de destination peut livrer au destinataire la partie du contenu qui ne tombe pas sous le coup d'une interdiction.
7. Dans les cas où un envoi admis à tort, à l'expédition n'est ni renvoyé à l'origine, ni remis au destinataire, l'Administration d'origine doit être informée sans délai du traitement appliqué à l'envoi.
8. Est d'ailleurs réservé le droit de tout pays membre de ne pas effectuer, sur son territoire, le transport en transit, à dessein, des envois de la poste aux lettres, autres que les lettres et les cartes postales, à l'égard desquels il n'a pas été arrêté aux dispositions légales qui régissent les conditions de leur publication ou de leur circulation dans ce pays. Ces envois doivent être renvoyés à l'Administration d'origine.

- 二 害虫の寄生虫及び捕食虫であつて、害虫駆除の用に供しかつ公認の施設の間で交換するもの
- (d) 爆発性又は発火性の物質その他危険性のある物質。もつとも、第二十一条に規定する死滅しやすすい又は変敗しやすしい生物学上の材料及び放射性物質は、この禁制に抵触しない。
- (e) わいせつな又は不道徳な物品
- (f) 名あて国において輸入又は流布が禁止されている物品
- 5 4に掲げる物品を包有する郵便物であつて誤つて引き受けられたものは、これらの物品が包有されていることを発見した郵政庁の属する国の法令の定めるところにより取り扱う。書状は、現実的かつ対人的な通信の性質を有する書類であつて差出人、受取人及びこれらの者の同居人の間で交換されるもの以外のものを包有することができない。差出国又は名あて国の郵政庁は、そのような書類が包有されていることを発見した場合には、当該書類を自国の法令の定めるところにより取り扱う。
- 6 4 (b)、(d)又は(e)に掲げる物品を包有する郵便物は、いかなる場合にも、名あて地に送達せず、受取人に配達せず、また、差出元に返送しない。名あて郵政庁は、内容品のうち禁制に抵触しない部分を受取人に配達することができる。
- 7 誤つて引き受けられた郵便物が差出元に返送されずかつ受取人に配達されない場合には、差出郵政庁は、当該郵便物について適用された取扱いに關し、遅滞なく通報を受ける。
- 8 各加盟国は、また、書状及び郵便葉書以外の通常郵便物であつて自国内における発行又は流布の条件を定める法令に抵

触するものについては、自国の領域内で開袋継越しの運送を行わない権利を留保する。そのような郵便物は、差出郵政庁に返送する。

第三十七条 税関検査

差出国の郵政庁及び名あて国の郵政庁は、自国の法令の定めるところにより、通常郵便物を税関検査に付し、及び必要があるときは職権によつてこれを開くことができる。

第三十八条 通関料

差出国又は名あて国において税関検査に付される郵便物に対しては、税関への交付及び通関につき、又は単に税関への交付につき、第二十四条1の表(m)の特別料金を郵便料金として課することができる。

第三十九条 関税その他の課金

郵政庁は、課されることのある関税その他のすべての課金を郵便物の差出人又は受取人から徴収することができる。

第四十条 課金別納郵便物

1 郵政庁が同意を表明した加盟国の間の関係においては、差出人は、差出局にあらかじめ申し出ることにより、郵便物の

課金別納郵便物

Article 37 Contrôle douanier

L'Administration postale du pays d'origine et celle du pays de destination sont autorisées à soumettre au contrôle douanier, selon la législation de ces pays, les envois de la poste aux lettres et, le cas échéant, à les ouvrir d'office.

Article 38 Taxe de présentation à la douane

Les envois soumis au contrôle douanier dans le pays d'origine ou de destination, selon le cas, peuvent être frappés au titre postal, soit pour la remise à la douane et le dédouanement, soit pour la remise à la douane seulement, de la taxe spéciale prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre m).

Article 39

Droits de douane et autres droits

Les Administrations postales sont autorisées à percevoir, sur les expéditeurs ou sur les destinataires des envois, selon le cas, les droits de douane et tous autres droits énumérés.

Article 40

Envoi franc de taxes et de droits

1. Dans les relations entre les Pays membres dont les Administrations postales se sont déclarés d'accord à cet égard, les expéditeurs peuvent prendre à leur charge, moyennant déclaration préalable au bureau d'origine, la totalité des taxes et des droits dont les envois sont grevés à la livraison. Tant qu'un envoi n'a pas été remis au destinataire, l'expéditeur peut, postérieurement au départ, demander que l'envoi soit remis franc de taxes et de

配達の際に課される料金及び課金の全額を負担することができる。差出人は、郵便物の差出しの後においても、当該郵便物が受取人に配達されるまでの間は、郵便物が課金別納で配達されることを請求することができる。

2 1の場合には、差出人は、名あて局が請求する金額を納付することを約束し、また、必要があるときは十分な保証金を払い込む。

3 差出郵政庁は、第二十四条1の表(n)1の料金を差出人から徴収し、これを自国内で提供する業務の報酬として収得する。

4 1の請求が差出しの後に行われる場合には、差出郵政庁は、更に、第二十四条1の表(n)2の追加料金を徴収する。1の請求が電信によつて送達される場合には、差出人は、更に、電報料を納付する。

5 名あて郵政庁は、郵便物一個につき、第二十四条1の表(n)3の手数料を課することができる。この手数料は、第三十八条の料金とは別個のものとし、名あて郵政庁のために差出人から徴収する。

6 郵政庁は、課金別納郵便物の業務を書留郵便物及び価格表記書状についてのみ行う権利を有する。

第四十一条 関税その他の課金の徴収の免除

郵政庁は、差出元に返送し、内容品の全面的損傷を理由として棄却し又は第三国に転送する郵便物につき、関税その他の課金の徴収が免除されるように自国の関係機関と交渉することを

droits

2. Dans les cas prévus au paragraphe 1, le expéditeur doit s'engager à payer les sommes qui pourraient être réclamées par le bureau de destination et le cas échéant, verser des arrhes suffisantes.

3. L'Administration d'origine perçoit sur l'expéditeur la taxe prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre n), chiffre 1^o, qu'elle garde comme rémunération pour les services fournis dans le pays d'origine.

4. En cas de demande formulée postérieurement au dépôt, l'Administration d'origine perçoit en outre la taxe additionnelle prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre n), chiffre 2^o. Si la demande doit être transmise par voie télégraphique, l'expéditeur doit payer en outre la taxe télégraphique.

5. L'Administration de destination est autorisée à percevoir, par envoi, la taxe de commission prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre n), chiffre 3. Cette taxe est indépendante de celle qui est prévue à l'article 26. Elle est perçue sur l'expéditeur au profit de l'Administration de destination.

6. Toute Administration a le droit de limiter le service des envois francs de taxes et de droits aux envois recommandés et aux lettres avec valeur déclarée.

Article 41

Annulation des droits de douane et autres droits

Les Administrations postales s'engagent à intervenir, auprès des services intéressés de leur pays pour que les droits de douane et autres droits soient annulés sur les envois renvoyés à l'origine, détruits pour cause d'avarie complète du contenu ou réexpédiés sur un pays tiers.

約束する。

第四十二条 取調請求

- 1 利用者は、郵便物の差出しの日の翌日から起算して一年以内限り取調請求を行うことができる。
- 2 各郵政庁は、できる限り速やかに取調請求を処理する。
- 3 各郵政庁は、他の郵政庁の業務に差し出された郵便物に関する取調請求を受理する。
- 4 取調請求については、差出人が受取通知について既に料金を納付した場合を除くほか、第二十四条1の表(ロ)の特別料金を徴収することができる。電信による取調請求の送達を請求された場合には、取調料のほかに、取調請求の送達のための電報料及び必要があるときは返信のための電報料を徴収する。返信のために電報が利用される場合には、電報料は、十五語分として計算する返信料前払電報の料金とする。テレックスが利用される場合には、差出人から徴収する電報料は、原則として、当該取調請求をテレックスによつて送達するために徴収する電報料の額と同額とする。
- 5 同一差出人から同一受取人にあてて同一郵便局に同時に差し出された二個以上の郵便物に関する取調請求については、一個分のみの料金を徴収する。もつとも、差出人の請求に応じ異なる二以上の線路によつて送達しなければならなかつた書留郵便物又は価格表記書状に関する取調請求については、利用した各線路につき料金を徴収する。
- 6 取調請求が業務上の過失を起因とするものであつた場合に

Article 42 Reclamations

1. Les réclamations des usagers sont admises dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour du dépôt d'un envoi.
2. Chaque Administration est tenue d'accepter les réclamations dans le plus bref délai possible des autres Administrations.
3. Chaque Administration est tenue d'accepter les réclamations concernant tout envoi déposé dans les services des autres Administrations.
4. Sauf si l'expéditeur a déjà acquité la taxe pour un avis de réception, chaque réclamation peut donner lieu à la perception d'une taxe spéciale prévue à l'article 24, paragrafe 1, lettre O. Si l'emploi de la voie télégraphique est demandé, la taxe spéciale est en principe de 15 mots. Toutefois, dans le cas d'un envoi de lettres recommandées ou par avion, en vue de la rapidité de la transmission de la réclamation, et, le cas échéant, celle de la réponse sont exigibles en sus de la taxe spéciale. Dans le cas d'un envoi de lettres recommandées par avion, la taxe spéciale est celle d'un télégramme avec réponse, plus la taxe de 15 mots. Lorsque l'envoi est fait usage du télégramme à taxe télégraphique par avion, en principe, au même montant que celui perçu pour transmettre la réclamation par télégramme.
5. Si la réclamation concerne plusieurs envois déposés simultanément au même bureau par le même expéditeur à la même adresse, elle n'est pas perçue au titre de la taxe spéciale, mais elle est perçue sur chaque envoi recommandé ou par avion avec valeur déclarée, ou sur, à la demande de l'expéditeur, être adossés par différents envois, si elle est perçue une taxe pour chacune des voies utilisées.
6. Si la réclamation a été motivée par une faute de service, la taxe spéciale visée au paragrafe 4 est restituée par l'Administration qui l'a perçue; toutefois, cette taxe ne peut en aucun cas être exigée de l'Administration à laquelle incombe le paiement de l'indemnité.

は、4の特別料金は、これを徴収した郵政庁が還付する。も
つとも、4の特別料金は、いかなる場合にも、賠償金の支払
の義務を負う郵政庁から取り立てることができない。

第二章 書留郵便物及び価格表記書状

第四十三条 書留郵便物の引受け

- 1 第十八条に規定する通常郵便物は、書留として発送するこ
とができる。
- 2 書留郵便物の差出人に対しては、差出しの際に無料で受領
証を交付する。
- 3 封かんした封筒に入れた書留書状は、差出国及び名あて国
の法令が認める場合には、硬貨、銀行券、紙幣、各種の持参
人私有価証券、旅行小切手、加工した又は加工していない白
金、金又は銀、珠玉、宝石その他の貴重品を包有することが
できる。

第四十四条 書留郵便物の料金

- 1 書留郵便物の料金は、次のものから成るものとし、前納し
なければならない。
- (a) 郵便物の種類に従つて課される普通料金
- (b) 第二十四条1の表(p)の規定による定額の書留料

Chapitre II

Envois recommandés et lettres avec valeur déclarée

Article 43

Admission des envois recommandés

1. Les envois de la poste aux lettres désignés à l'article 18 peuvent être expédiés sous recommandation.
2. Un reçu doit être délivré gratuitement, au moment du dépôt, à l'expéditeur d'un envoi recommandé.
3. Si la législation intérieure des pays d'origine et de destination le permet, les lettres recommandées sous enveloppe cloie peuvent contenir des pièces de monnaie, des billets de banque, des billets de monnaie ou des valeurs quelconques au porteur, des cheques de voyage, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des perles, des bijoux et autres objets précieux.

Article 44

Taxes des envois recommandés

1. La taxe des envois recommandés doit être acquittée à l'avance. Elle se compose:
 - a) de la taxe d'affranchissement de l'envoi, selon sa catégorie;
 - b) de la taxe fixe de recommandation prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre p).
2. Dans les cas où des mesures de sécurité exceptionnelles sont nécessaires, les Administrations peuvent percevoir les taxes spéciales prévues à l'article 24, paragraphe 1, lettre p), colonne 3, chiffre 2°.
3. Les Administrations postales disposées à se charger des risques peuvent résulter du cas de force majeure sont autorisés à percevoir la taxe spéciale prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre r).

- 2 特別の安全措置が必要である場合には、郵政庁は、第二十四条1の表(D)の備考欄二に規定する特別の料金を徴収することができる。
- 3 不可抗力による危険を負担する郵政庁は、第二十四条1の表(r)の特別料金を徴収することができる。

第四十五条 価格表記書状の引受け

- 1 有価証券又は有価の書類若しくは物品を包有し、かつ、差出人の表記する価格に従つて内容品を保険に付した書状は、「価格表記書状」として交換することができる。その交換は、当該郵便物を相互に又は一方的に受領することについてその郵政庁が同意を表明した加盟国の間においてのみ行われる。
- 2 価格表記書状の差出人に対しては、差出しの際に無料で受領証を交付する。
- 3 郵政庁は、価格表記書状業務ができる限り自国のすべての郵便局において行われるように必要な措置をとる。

第四十六条 価格表記書状の価格の表記

- 1 価格表記金額は、原則として無制限とする。
- 2 もつとも、各郵政庁は、価格表記金額を一定の金額以下に制限する権能を有する。当該金額は、五千フラン又は、内国業務において採用されている限度額が五千フラン未満である場合には、当該限度額を下ることができない。
- 3 異なる限度額を採用する国の間においては、最も低い限度

価格表記
書状の価
格の表記

価格表記
書状の引
受け

Article 45 Affaires des lettres avec valeur déclarée

1. Les lettres contenant des valeurs papiers, des documents ou des objets de valeur et dénommés "lettres avec valeur déclarée" peuvent être échangées avec assurance du contenu pour la valeur déclarée par l'expéditeur. Cet échange est limité aux relations entre les Pays-membres dont les Administrations postales sont déclarées d'accord pour accepter ces envois soit dans leurs relations réciproques, soit dans un seul sens.
2. Un récépissé doit être délivré gratuitement, au moment du dépôt, à l'expéditeur d'une lettre avec valeur déclarée.
3. Les Administrations prennent les mesures nécessaires pour assurer, autant que possible, le service des lettres avec valeur déclarée dans tous les bureaux de leur pays.

Article 46 Lettres avec valeur déclarée. Déclaration de valeur

1. Le montant de la déclaration de valeur est en principe illimité.
2. Chaque Administration a, toutefois, la faculté de limiter la déclaration de valeur, en ce qui la concerne, à un montant qui ne peut être inférieur à 5000 Francs ou au montant adopté dans son service intérieur s'il est inférieur à 5000 francs.
3. Dans les relations entre pays qui ont adopté des maximums différents, la limite la plus basse doit être observée de part et d'autre.
4. La déclaration de valeur ne peut dépasser la valeur réelle du contenu de l'envoi, mais, si est permis, de ne déclarer qu'une partie de cette valeur; le montant de la déclaration des paquets représentant une valeur à raison de leurs frais d'établissement ne peut dépasser les frais de remplissage énumérés de ces documents en cas de perte.
5. Toute déclaration, traduction d'une valeur supérieure à la valeur réelle du contenu d'un envoi est passible des poursuites judiciaires prévues par la législation du pays d'origine.

額を相互に遵守する。

- 4 価格表記金額は、郵便物の内容品の実価を超えるものであつてはならない。もつとも、内容品の実価の一部分のみを表記することは、認められる。書類の表記金額であつて当該書類の作成費に対応する価格を表すものは、亡失の場合に当該書類の複製に要する費用を超えるものであつてはならない。
- 5 郵便物の内容品の実価を超えてされる価格の詐欺表記は、差出国の法令により定める司法上の訴追の対象となる。

第四十七条 価格表記書状の料金

- 1 価格表記書状の料金は、次のものから成るものとし、前納しなければならない。
- (a) 普通料金
- (b) 第二十四条1の表(p)の規定による定額の書留料
- (c) 第二十四条1の表(q)の価格表記料
- 2 特別の安全措置が必要である場合には、郵政庁は、第二十四条1の表(p)の備考欄二に規定する特別の料金を徴収することができる。

第四十八条 受取通知

- 1 書留郵便物又は価格表記書状の差出人は、差出しの際に第二十四条1の表(s)の料金を納付した上で、受取通知の請求を行うことができる。受取通知は、最も速達の線路(航空路又は平面路)によつて差出人に返送する。

Article 47 Taxes des lettres avec valeur déclarée

1. La taxe des lettres avec valeur déclarée doit être acquittée à l'avenue. Elle se compose :
- a) de la taxe d'affranchissement ordinaire ;
- b) de la taxe fixe de recommandation prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre p) ;
- c) de la taxe d'assurance prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre q) .
2. Dans les cas où des mesures de sécurité exceptionnelles sont nécessaires, les Administrations peuvent percevoir les taxes spéciales prévues à l'article 24, paragraphe 1, lettre p), colonne 3, chiffre 2°.

Article 48 Avis de réception

1. L'expéditeur d'un envoi recommandé ou d'une lettre avec valeur déclarée peut demander un avis de réception au moment du dépôt en payant la taxe prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre s). L'avis de réception est renvoyé à l'expéditeur par la voie la plus rapide (aérienne ou de surface) .
2. Lorsque l'expéditeur réclame un avis de réception qui ne lui est pas parvenu dans des délais normaux, il n'en perçoit une deuxième taxe, ni la taxe prévue à l'article 42 pour les recommandations.

2 差出人が通常の期間内に自己に返送されなかつた受取通知の請求を行う場合には、新たに料金を徴収せず、また、取調請求について第四十二条に規定する料金も徴収しない。

第四十九条 受取人本人への手交

1 書留郵便物及び価格表記書状は、合意した郵政庁の間の関係においては、差出人の請求に応じて受取人本人に手交する。郵政庁は、受取人本人への手交の取扱いを受取通知が添付された書留郵便物及び価格表記書状についてのみ行うことを取り決めることができる。差出人は、当該請求を行う場合には、第二十四条1の表(t)の特別料金を納付する。

2 郵政庁は、1の規定により手交する郵便物の二回目の手交の試みを、手交が可能であると考えられる場合に限り、行う。

第三章 責任

第五十条 書留郵便物についての郵政庁の責任の原則及び範囲

1 郵政庁は、書留郵便物に関しては、その亡失についてののみ責任を負う。この場合において、書留郵便物が開袋によつて運送されたか閉袋によつて運送されたかを問わない。

2 書留郵便物の内容品の全部の盗取又は全面的損傷は、当該書留郵便物の包装が盗取又は損傷の偶発的な危険から内容品を有効に保護するために十分であつたと認められ、かつ、事

受取人本人への手交

責任

書留郵便物の責任の原則及び範囲

Article 49
Remise en main propre

1. Dans les relations entre les Administrations qui ont donné leur consentement, les envois recommandés et les lettres avec valeur déclarée sont, à la demande de l'expéditeur, remis en main propre. Les Administrations peuvent convenir de n'admettre cette faculté que pour les envois recommandés et les lettres avec valeur déclarée accompagnés d'un avis de réception. Dans les deux cas, l'expéditeur paie la taxe spéciale prévue à l'article 24, paragraphe 1, lettre 1).

2. Les Administrations ne sont tenues de faire un second essai de remise de ces envois que si celui-ci est supposé aboutir.

Chapter III
Responsabilité

Article 50
Principe et étendue de la responsabilité des Administrations postales. Envois recommandés

1. Les Administrations postales ne répondent que de la perte des envois recommandés. Leur responsabilité est engagée tant pour les envois transportés à découvert que pour ceux qui sont admettés en dépêches closes.

2. La spoliation totale ou l'avarie totale du contenu des envois recommandés est assimilée à la perte, sous réserve qu'il n'emballage ait été reconnu suffisant pour garantir efficacement le contenu contre les risques accidentels de spoliation ou d'avarie et que ces risques aient été constatés avant prise de possession de l'envoi par le destinataire, ou par l'expéditeur en cas de retour à l'origine.

3. Les Administrations peuvent s'engager à couvrir aussi les risques pouvant découler d'un cas de force majeure. Elles sont alors responsables, envers les expéditeurs des envois déposés dans leur pays, des pertes dues à un cas de force majeure qui survient durant le parcours (tout entier des envois, y compris éventuellement le parcours de réexpédition ou de renvoi à l'origine).

故が受取人（差出元への返送の場合には、差出人）による当該書留郵便物の受領前に確認されていることを条件として、亡失とみなされる。

3 郵政庁は、また、不可抗力による危険を負担することを約束することができる。当該危険の負担をする場合には、郵政庁は、自国内で差し出された書留郵便物の差出人に対し、当該書留郵便物のすべての運送路（転送又は差出元への返送の場合の運送路を含む）において不可抗力により生ずる亡失について責任を負う。

4 差出人は、書留郵便物の亡失の場合には、郵便物一個につき六十フランの賠償金を請求する権利を有する。この金額は、第十九条8に規定する印刷物を納めた特別の郵袋であつて書留としたものについては、郵袋一個につき三百フランとすることができる。

5 差出人は、受取人のために4に規定する権利を放棄することができ。差出人又は受取人は、自国の法令が認める場合には、第三者に対し賠償金の受取りを認めることができる。

6 内容品の全部を盗取され又は内容品が全面的に損傷した郵便物が配達された後は、4の規定にかかわらず、受取人が賠償金を請求する権利を有する。受取人は、差出人のために当該権利を放棄することができる。

7 差出郵政庁は、自国の差出人に対し、書留郵便物について自国の法令により定める賠償金を、その額が4に定める賠償金の額を下らないことを条件として、支払う権能を有する。もつとも、次の場合には、4に定める金額とする。

一 責任郵政庁に対する求償の場合

4. En cas de perte d'un envoi recommandé, l'expéditeur a droit à une indemnité dont le montant est fixé à 60 francs par envoi, ce montant peut être porté à 300 francs pour un envoi des sacs spéciaux, comme les imprimés visés à l'article 13, paragraphe B, et expédiés sous recommandation.

5. L'expéditeur a la faculté de se désister de ce droit en faveur du destinataire. L'expéditeur ou le destinataire peut autoriser une tierce personne à recevoir l'indemnité, si la législation intérieure le permet.

6. Par dérogation au paragraphe 4, le destinataire a droit à l'indemnité après avoir pris livraison d'un envoi totalement spolié ou avarié, il peut se désister de ses droits en faveur de l'expéditeur.

7. L'Administration d'origine a la faculté de verser aux expéditeurs dans son pays, les indemnités prévues par sa législation intérieure pour les envois recommandés, à condition qu'elles ne soient pas inférieures à celles qui sont fixées au paragraphe 4. Les montants fixés au paragraphe 4 restent cependant applicables.

8. En cas de recours contre l'Administration responsable, si l'expéditeur se désiste de ses droits en faveur du destinataire.